RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00135
Numéro SIREN : 332 568 484
Nom ou dénomination : @COM.LIMOGES

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2020 sous le numéro de dépôt 4382

@COM.LIMOGES
Société par actions simplifiée
Au capital de 55 750 euros
Siège social : 2 Rue du Président John Kennedy - Les Bureaux du Golf, 87000 LIMOGES
332568484 RCS LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22/09/2020

L'an deux mille vingt,
Le 22 septembre, à 9 Heures,

Les associés de la société @COM.LIMOGES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 Rue du Président John Kennedy - Les Bureaux du Golf 87000 LIMOGES, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE Représentant la société @COM.EXPERTISE, et Président de la société.

La société CABINET KRIBS SA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2229 actions sur les 2230 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Révocation du Directeur Général,

- Constatation de la cessation du prêt d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour, au mandat de Monsieur Olivier BOURREL, Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée par 2229 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés constate, en conséquence de la fin anticipée des fonctions de mandataire social de Monsieur Olivier BOURREL, à compter de ce jour, la résiliation de plein droit du contrat prêt d'une action consenti le 28/05/2019 par la société @COM.EXPERTISE – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au profit de Monsieur Olivier BOURREL, et la restitution automatique de l'action par Monsieur Olivier BOURREL, Emprunteur, à la société @COM.EXPERTISE – Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à compter de ce jour.

La collectivité des associés charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du titulaire dans les registres de la Société à la date de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 2229 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 2229 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.
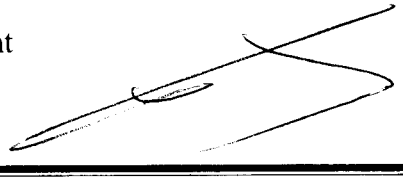
Le Président